



Les archives de Cavillon

Les archives de la ville conservent près de 8 siècles de mémoire écrite.

Du *Cavallhon* des comtes de Toulouse au *Cavaglione* des vice-légats du pape, les archives anciennes (1235-1790) comptent 50 ml de documents (120 registres, 250 chartes sur parchemin, 32 000 pièces papier). Les actes sur parchemin sont conservés depuis 1235. Les délibérations du conseil de la communauté depuis 1391, les registres paroissiaux depuis 1562, les livres du cadastre depuis 1582.

8 siècles de mémoire

Au sein des **SÉRIES MODERNES** (1791-1945), on notera les délibérations du conseil municipal, les anciens cadastres (1832, 1908) ou bien sûr, les registres d'état civil. Un fonds photographique de près de 1 500 tirages et une collection de 1 100 affiches, cartes et plans complètent ces fonds modernes.

AUTANT DE SOURCES QUI PERMETTENT AU LECTEUR D'ACCÉDER FACILEMENT À L'HISTOIRE DE LA VILLE COMME À CELLE DE SA FAMILLE, DE SA MAISON, ETC.

La **SÉRIE S** (fonds entrés par acquisition, don ou dépôt) présente une très grande diversité : archives de familles, d'entreprises, d'élus, d'associations ou d'érudits.

La **BIBLIOTHÈQUE DU SERVICE** propose des ouvrages sur l'histoire de la Provence, du Comtat-Venaissin et du Vaucluse et sur les sciences historiques (paléographie, généalogie, héraldique...). Elle conserve de façon quasi exhaustive les travaux historiques concernant Cavillon.

Archives pratiques



Mémoire vive de la cité depuis le XIII^e s.

Archives municipales de Cavillon

Archives municipales

Place du Cloître (rue du Couvent)

- ✉ Mairie, BP 37, 84301 Cavillon-Cedex
- ☎ 04 90 71 94 38
- @ archives@ville-cavillon.fr
- 🌐 www.cavillon.fr
- 📍 X : 43.838205 Y : 5.036673

OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi, mercredi, vendredi
8h30-12h & 13h30-17h

Création Studio Rétro Satana - Impression Rimbaud - Photos ©Archives municipales



Cavillon
La ville du Luberon

Les archives des communes



«Les archives sont l'ensemble des documents quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité.

La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche.»

CODE DU PATRIMOINE, ART. L.211-1&2

Effectuer une recherche

La salle de lecture

La salle de lecture peut accueillir une dizaine de chercheurs. Elle est ouverte au public 3 jours par semaine.

Le personnel des Archives municipales est à la disposition des lecteurs pour les guider dans leur recherche. Des inventaires, répertoires, relevés, permettent de repérer rapidement les documents recherchés.

CONDITIONS DE CONSULTATION

- La consultation des documents est gratuite et se fait sur place uniquement.
- Une pièce d'identité est demandée lors de l'inscription d'un nouveau lecteur.

DÉLAIS DE COMMUNICABILITÉ

Les documents dont la communication était libre avant leur dépôt aux Archives continuent d'être librement communicables. Les autres documents d'archives publiques peuvent être librement consultés sauf délais spéciaux fixés par la loi :

- 120 ans après la naissance pour les dossiers médicaux.
- 75 ans pour les documents judiciaires, l'état civil, les enquêtes portant renseignements individuels d'ordre privé.
- 50 ans pour les documents contenant des informations mettant en cause la vie privée, ou intéressant la sûreté de l'État ou la défense nationale.

En deçà de ces délais, la communication est soumise à l'obtention d'une dérogation.



Au service du public



Activités culturelles et éducatives

● ATELIERS ÉDUCATIFS

Le service propose aux enseignants du primaire (CE2-CM2) et du secondaire des ateliers ou des visites autour des archives de la ville. Ces séances ont lieu les lundis et jeudis, sur rendez-vous.

● EXPOSITIONS

Les Archives municipales présentent des expositions temporaires dans leurs locaux, ou des expositions itinérantes.

Reproduction de documents

Toute demande de reproduction est soumise à l'approbation du responsable de la salle de lecture.

Les lecteurs peuvent prendre des photographies avec leur propre appareil, sans utiliser de flash et sans manipulation dommageable pour le document.

LES MISSIONS DES ARCHIVES

Les archives communales conservent, classent, inventorient, communiquent et valorisent :

- les documents provenant des assemblées, administrations et établissements publics municipaux ;
- les documents qui leur sont remis à titre onéreux ou gratuit, temporaire ou définitif.

UNE TRIPLE VOCATION

Les Archives municipales ont une vocation :

- administrative, en permettant l'accès à l'information des élus, des services administratifs et des citoyens.
- scientifique, car elles sont la matière première de toute recherche historique.
- culturelle, car elles mettent en valeur et diffusent ce patrimoine en proposant au grand public expositions, articles, actions en milieu scolaire, etc.

